

RCS : RENNES Code greffe : 3501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de RENNES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 01668 Numéro SIREN : 329 233 126 Nom ou dénomination : A-RAC

Ce dépôt a été enregistré le 25/07/2019 sous le numéro de dépôt 10103

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SA A-RAC

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise 6 RUE DE CHATILLON 35510 CESSON-SEVIGNE

Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 3 2 9 2 3 3 1 2 6 0 0 0 7 0

Néant ☐ *

				Exercice N clos le, 31122018		N-1 31122017			
		Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3		Net 4	
Capital souscrit non appelé (I)		AA							
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC				
		Frais de développement *	CX		CQ				
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	69 985	AG	59 181	10 803	22 546	
		Fonds commercial (1)	AH		AI				
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK				
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO				
		Constructions	AP		AQ				
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS				
		Autres immobilisations corporelles	AT	370 131	AU	242 529	127 601	116 144	
		Immobilisations en cours	AV		AW				
		Avances et acomptes	AX		AY				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT				
		Autres participations	CU	100 000	CV		100 000	100 000	
		Créances rattachées à des participations	BB	2 075 000	BC		2 075 000	2 415 000	
		Autres titres immobilisés	BD		BE				
		Prêts	BF		BG				
		Autres immobilisations financières*	BH	4 774	BI		4 774	4 774	
	TOTAL (II)		BJ	2 619 890	BK	301 711	2 318 179	2 658 465	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM				
		En cours de production de biens	BN		BO				
		En cours de production de services	BP		BQ				
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS				
		Marchandises	BT		BU				
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW				
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	218 679	BY		218 679	43 573	
		Autres créances (3)	BZ	49 297	CA		49 297	58 489	
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC				
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE				
		Disponibilités	CF	230 549	CG		230 549	44 594	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH		CI			101		
	TOTAL (III)	CJ	498 526	CK		498 526	146 760		
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW							
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM							
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN							
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	3 118 417	1A	301 711	2 816 705	2 805 225		
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		(3) Part à plus d'un an		CR			
Clause de réserve de propriété :*		Immobilisations :		Stocks :		Créances :			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise			SA A - RAC		Néant ☐ *			
					Exercice N		Exercice N – 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 367 200)				DA	367 200	367 200	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...				DB	611 509	611 509	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)				DC			
	Réserve légale (3)				DD	36 720	36 720	
	Réserves statutaires ou contractuelles				DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)				DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)				DG	909 166	625 283	
	Report à nouveau				DH			
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)				DI	293 545	283 883	
	Subventions d'investissement				DJ			
	Provisions réglementées *				DK			
	TOTAL (I)				DL	2 218 140	1 924 595	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs				DM		
		Avances conditionnées				DN		
TOTAL (II)				DO				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques				DP		49 492	
	Provisions pour charges				DQ			
	TOTAL (III)				DR		49 492	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles				DS			
	Autres emprunts obligataires				DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)				DU			
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)				DV	17 762	36 865	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés				DX	189 497	65 585	
	Dettes fiscales et sociales				DY	267 923	240 889	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				DZ			
	Autres dettes				EA	123 381	487 695	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)				EB		101	
TOTAL (IV)				EC	598 565	831 137		
Ecart de conversion passif* (V)				ED				
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)				EE	2 816 705	2 805 225		
RENOVOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			1B			
	(2)	Dont	{	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C			
				Ecart de réévaluation libre	1D			
				Réserve de réévaluation (1976)	1E			
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF			
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	598 565	831 137	
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SA A-RAC										Néant ☐ *	
			Exercice N						Exercice (N - 1)		
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total				
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		FA		FB		FC				
	Production vendue	biens *	FD		FE		FF				
		services *	FG	777 854	FH		FI	777 854	621 190		
	Chiffres d'affaires nets *		FJ	777 854	FK		FL	777 854	621 190		
	Production stockée*						FM				
	Production immobilisée*						FN				
	Subventions d'exploitation						FO				
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)						FP	49 492	1 400		
	Autres produits (1) (11)						FQ	35 506	9 847		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	862 852	632 438		
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*						FS			
Variation de stock (marchandises)*						FT					
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*						FU					
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*						FV					
Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*						FW	245 645	210 190			
Impôts, taxes et versements assimilés*						FX	6 000	(1 883)			
Salaires et traitements*						FY					
Charges sociales (10)						FZ	52 628	18 201			
DOTATIONS D'EXPLOITATION		Sur immobilisations	– dotations aux amortissements*				GA	39 339	37 243		
			– dotations aux provisions*				GB				
			Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GC				
		Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD		31 892	
Autres charges (12)						GE	148 562	2 780			
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	492 176	298 423			
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	370 676	334 014			
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)						GH				
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)						GI				
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ	32 998	73 894		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK				
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL	399			
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM				
	Différences positives de change						GN				
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO				
	Total des produits financiers (V)						GP	33 397	73 894		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*						GQ				
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	(3 058)	371		
	Différences négatives de change						GS				
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT				
	Total des charges financières (VI)						GU	(3 058)	371		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	36 456	73 523			
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	407 132	407 538			

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise										SA A-RAC		Néant ☐ *				
										Exercice N		Exercice N - 1				
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion										HA					
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *										HB	25 183	12 910			
	Reprises sur provisions et transferts de charges										HC					
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)										HD	25 183	12 910			
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)										HE		550			
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *										HF	24 615	12 410			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions										HG					
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)										HH	24 615	12 960			
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)												HI	568	(50)		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)												HJ				
Impôts sur les bénéfices * (X)												HK	114 156	123 605		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)												HL	921 433	719 243		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)												HM	627 888	435 360		
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)												HN	293 545	283 883		
RENVIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme										HO				
	(2)	Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)										HY	181 778			
	(3)	Dont { - Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier										IG				
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)										HP				
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées										HQ				
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées										1H				
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)										1J	32 998			
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)										1K	47			
	(6ter)	Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)										HX				
	(9)	Dont transferts de charges										RC				
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)										RD				
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)										A1				
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)										A2				
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9										A3				
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9										A4				
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :										Exercice N				
	CESSION IMMO												Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
	VALEUR COMPTA IMMO COPRT														25 183	
													24 615			
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :										Exercice N					
												Charges antérieures		Produits antérieurs		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SA A-RAC												Néant ☐ *					
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations									
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste							
INCORP.	Frais d'établissement et de développement					TOTAL I	CZ			D8			D9				
	Autres postes d'immobilisations incorporelles					TOTAL II	KD	69 985		KE			KF				
CORPORELLES	Terrains						KG			KH			KI				
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9			KJ			KK			KL				
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1			KM			KN			KO				
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *			Dont Composants	M2			KP			KQ			KR		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels			Dont Composants	M3			KS			KT			KU		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *					KV	71 244		KW			KX	9 851			
		Matériel de transport*					KY	116 281		KZ			LA	30 539			
		Matériel de bureau et mobilier informatique					LB	152 800		LC			LD	23 278			
		Emballages récupérables et divers *					LE			LF			LG				
	Immobilisations corporelles en cours						LH			LI			LJ				
	Avances et acomptes						LK			LL			LM				
	TOTAL III						LN	340 325		LO			LP	63 668			
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence						8G			8M			8T			
		Autres participations						8U	2 515 000		8V			8W	250 000		
		Autres titres immobilisés						1P			1R			1S			
Prêts et autres immobilisations financières						1T	4 774		1U			1V					
TOTAL IV						1Q	2 519 774		1R			1S	250 000				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						0G	2 930 085		0H			0J	313 668				
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence									
				par virement de poste à poste	par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence			Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice									
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	IN			C0			D0			D7				
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	IO			LV			LW	69 985		1X				
CORPORELLES	Terrains			IP			LX			LY			LZ				
	Constructions	Sur sol propre		IQ			MA			MB			MC				
		Sur sol d'autrui		IR			MD			ME			MF				
		Inst. gales, agencts et am. des constructions		IS			MG			MH			MI				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT			MJ			MK			ML				
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencts, aménagements divers			IU			MM			MN	81 095		MO			
		Matériel de transport			IV			MP	33 863		MQ	112 956		MR			
		Matériel de bureau et informatique, mobilier			IW			MS			MT	176 078		MU			
		Emballages récupérables et divers *			IX			MV			MW			MX			
	Immobilisations corporelles en cours			MY			MZ			NA			NB				
	Avances et acomptes			NC			ND			NE			NF				
	TOTAL III			IY			NG	33 863		NH	370 131		NI				
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence			IZ			0U			M7			0W				
	Autres participations			I0			0X	590 000		0Y	2 175 000		0Z				
	Autres titres immobilisés			I1			2B			2C			2D				
	Prêts et autres immobilisations financières			I2			2E			2F	4 774		2G				
	TOTAL IV			I3			NJ	590 000		NK	2 179 774		2H				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			I4			0K	623 863		0L	2 619 890		0M					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(Ne pas reporter le montant des centimes) *

Cegid Group

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SA A-RAC												Néant ☐ *							
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *																	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES				Montant des amortissements au début de l'exercice			Augmentations : dotations de l'exercice			Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises			Montant des amortissements à la fin de l'exercice						
Frais d'établissement et de développement TOTAL I				CY				EL				EM				EN			
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II				PE	47 439			PF	11 742			PG				PH	59 181		
Terrains				PI				PJ				PK				PL			
Constructions	Sur sol propre			PM				PN				PO				PQ			
	Sur sol d'autrui			PR				PS				PT				PU			
	Inst. générales, agencements, aménagement des constructions			PV				PW				PX				PY			
Installations techniques, matériel et outillage industriels				PZ				QA				QB				QC			
Autres	Inst. générales., agencements, aménagement divers			QD	61 073			QE	1 823			QF				QG	62 897		
	immobilisations corporelles	Matériel de transport			QH	30 731			QI	16 970			QJ	9 248			QK	38 453	
Matériel de bureau et informatique, mobilier			QL	132 375			QM	8 802			QN				QO	141 178			
Emballages récupérables et divers			QP				QR				QS				QT				
TOTAL III				QU	224 180			QV	27 597			QW	9 248			QX	242 529		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)				ØN	271 620			ØP	39 339			ØQ	9 248			ØR	301 711		
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES																	
Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice					
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel							
Frais établissements TOTAL I		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6					
Autres immob. incorporelles TOTAL II		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1					
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8					
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6					
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4					
Ins. gales, agenc et am. des const.		S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2					
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9					
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7					
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5					
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3					
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1					
TOTAL III		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8					
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL IV		NL							NM							NO			
Total général (I+II+III+IV)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV					
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)		NW	Total général non ventilé (NS+NT+NU)				NY	Total général non ventilé (NW-NY)				NZ							
CADRE C																			
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*				Montant net au début de l'exercice				Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements				Montant net à la fin de l'exercice					
Frais d'émission d'emprunt à étaler										Z9					Z8				
Primes de remboursement des obligations										SP					SR				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise **SA A-RAC**Néant ☐ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A–II) *	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	49 492	4B		4C	49 492	4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y	
	TOTAL II	5Z	49 492	TV		TW	49 492	TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { – incorporelles – corporelles – titres mis en équivalence – titres de participation – autres immobilisations financières (1)*	6A		6B		6C		6D	
		6E		6F		6G		6H	
		Ø2		Ø3		Ø4		Ø5	
		9U		9V		9W		9X	
		Ø6		Ø7		Ø8		Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S	
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III	7B		TY		TZ		UA	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C	49 492	UB		UC	49 492	UD
Dont dotations et reprises { – d'exploitation – financières – exceptionnelles			UE		UF	49 492			
			UG		UH				
			UJ		UK				
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39–1–5 ^e du C.G.I									10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SA A-RAC										Néant ☐ *			
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES				Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations				UL	2 075 000		UM	2 075 000		UN		
	Prêts (1) (2)				UP			UR			US		
	Autres immobilisations financières				UT	4 774		UV			UW		
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux				VA								
	Autres créances clients				UX	218 679		218 679					
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêtés ou remis en garantie * (antérieurement constituée* UO)				ZI								
	Personnel et comptes rattachés				UY								
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				UZ								
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices			VM								
		Taxe sur la valeur ajoutée			VB	30 636		30 636					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés			VN								
		Divers			VP								
	Groupe et associés (2)				VC	12 979		12 979					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)				VR	5 681		5 681					
	Charges constatées d'avance				VS								
	TOTAUX				VT	2 347 750		VU	267 976		VV	2 079 774	
RENOIS	(1)	Montant des	– Prêts accordés en cours d'exercice		VD								
			– Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE								
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF									
CADRE B		ÉTAT DES DETTES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4		
Emprunts obligataires convertibles (1)				7Y									
Autres emprunts obligataires (1)				7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)		à 1 an maximum à l'origine		VG									
		à plus d'1 an à l'origine		VH									
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				8A	17 762		17 762						
Fournisseurs et comptes rattachés				8B	189 497		189 497						
Personnel et comptes rattachés				8C	222 555		222 555						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				8D									
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices			8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée			VW	42 218		42 218						
	Obligations cautionnées			VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés			VQ	3 150		3 150						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				8J									
Groupe et associés (2)				VI	123 288		123 288						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)				8K	93		93						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *				ZZ									
Produits constatés d'avance				8L									
TOTAUX				VY	598 565		VZ	598 565					
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ			(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK			* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

Désignation de l'entreprise : SA A-RAC										Néant ☐ *		Exercice N, clos le : 31122018			
I. RÉINTÉGRATIONS										BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WA	293 545		
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)										WB				
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		WE		XE						
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG								
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		RA		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB								
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX		XW						
	Amendes et pénalités		WJ		Charges financières (art. 212 bis) *		XZ								
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*										XY				
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)										I7	114 156			
	Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7		K7					
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		{ - imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)						I8						
			{ - imposées au taux de 0 %						ZN						
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*		{ - Plus-values nettes à court terme						WN						
		{ - Plus-values soumises au régime des fusions						WO							
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)										XR					
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3° et 212 du C.G.I.)		SU		Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW		WQ					
		Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)		SX		Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8							
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage										Y1					
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage										Y3					
										TOTAL I	WR	407 701			
II. DÉDUCTIONS										PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WS			
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *										WT					
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)										WU					
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		{ - imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)								WV				
			{ - imposées au taux de 0 %								WH				
			{ - imposées au taux de 19%								WP				
			{ - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures								WW				
			{ - imputées sur les déficits antérieurs								XB				
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %										I6				
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*										WZ				
Régime des sociétés mères et des filiales * Produit net des actions et parts d'intérêts :		(Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A				)	XA						
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.										ZY				
	Majoration d'amortissement*										XD				
	Abattement sur le bénéfice et exonérations *	Reprise d'entreprises en difficultés (44 septies)		K9		Entreprises nouvelles 44 sexies		L2		Jeunes entreprises innovantes (44 sexies A)		L5		XF	
		Pôle de compétitivité hors CICE (44 undecies)		L6		Sociétés investissement immobilier cotée (art. 208C)		K3		Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)		PA			
		Zone franche urbaine -TE (44 octies, octies A)		ØV		Bassin d'emploi à redynamiser (44 duodecies)		1F		Zone franche d'activité (44 quaterdecies)		XC			
Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)		PP		Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)						PC					
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)										XS					
Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé		Dont déduction exceptionnelle pour investissement		X9		Créance dé gagée par le report en arriere de déficit		ZI		)	XG				
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage										Y2					
III. RÉSULTAT FISCAL										TOTAL II		XH			
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :							{ bénéfice (I moins II) déficit (II moins I)		XI	407 701	XJ				
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*									ZL						
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*											XL				
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)									XN	407 701	XO				

Désignation de l'entreprise SA A-RAC			Néant ☒ *			
I. SUIVI DES DÉFICITS						
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			K4			
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)			K5			
Déficits reportables (différence K4-K5)			K6			
Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)			YJ			
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)			YK			
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES						
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^e bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice			ZT			
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT						
(à détailler sur feuillet séparé)			Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^e bis Al. 2 du CGI *			ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges *						
			8X		8Y	
			8Z		9A	
			9B		9C	
Provisions pour dépréciation *						
			9D		9E	
			9F		9G	
			9H		9J	
Charges à payer						
			9K		9L	
			9M		9N	
			9P		9R	
			9S		9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :			YN		YO	
			↓		↓	
			ligne WI		ligne WU	

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SA A-RAC															Néant ☐ *					
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie				0C					AFFECTATIONS	Affectations aux réserves { - Réserve légale - Autres réserves		ZB							
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie				0D	283 883					ZD	283 883								
	Dividendes				0E						ZE									
	Autres répartitions										ZF									
	Prélèvements sur les réserves										ZG									
TOTAL I				0F	283 883					TOTAL II (N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)		ZH	283 883							
RENSEIGNEMENTS DIVERS															Exercice N :		Exercice N - 1 :			
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail				J7					YQ										
	- Engagements de crédit-bail immobilier									YR										
	- Effets portés à l'escompte et non échus									YS										
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance									YT	5 000		5 000							
	- Locations, charges locatives (dont montant des loyers des biens pris et de copropriété en location pour une durée > 6 mois				J8					XQ	181 778		149 745							
	- Personnel extérieur à l'entreprise									YU										
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)									SS	58 545		57 764							
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages									YV										
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles				ES					ST	321		(2 318)							
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052									ZJ	245 645		210 190							
										YW	5 477		(2 305)							
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE									9Z	523		421							
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers				ZS					YX	6 000		(1 883)							
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052									YY	157 827									
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée									YZ	75 431									
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations									0B										
DIVERS	- Montant brut des salaires *									0S										
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *									ZK	1.47 %				%					
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *																			
	- Numéro du centre de gestion agréé *				XP						- Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)		Si oui cocher 1 Sinon 0		ZR	1				
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice									RG										
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217octies									RH										
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.		JA	407 701		Plus-values à 15%		JK			Plus-values à 0%		JL							
						Plus-values à 19%		JM			Imputations		JC							
	Groupe : résultat d'ensemble.		JD			Plus-values à 15%		JN			Plus-values à 0%		JO							
						Plus-values à 19%		JP			Imputations		JF							
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH	2	N° SIRET de la société mère du groupe		JJ	4	0	3	2	2	7	7	9	6	0	0	0	4

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : SA A-RAC

Néant ☐ *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I. Immobilisations*	1	CLIO AIR ENERGY DCI DR-608-24062015	8 027		3 084	4 942
	2	308 ACTIVE BUSINESS EA-325-28042016	17 927		4 695	13 231
	3	CLIO AIR ENERGY EF-016-KX 06102016	7 908		1 468	6 440
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées*

Prix de vente			Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 % (1)
⑦					⑩			
			⑧	⑨	19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
I. Immobilisations*	1	4 942						
	2	13 800	568	568				
	3	6 440						
	4							
	5							
	6							
	7							
	8							
	9							
	10							
	11							
	12							
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+					
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+					
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+					
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+					
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans						
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe) *						
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑨			568				
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑩			(A)	(B) (ventilation par taux)			(C)
CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % ⑪								

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : SA A-RAC

Néant ☒ *

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N-1			
		N-2			
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N-1			
		N-2			
		N-3			
		N-4			
		N-5			
		N-6			
		N-7			
		N-8			
		N-9			
	TOTAL 2				

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SA A-RAC

Néant

X *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou 12,8 % ❷ .

❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies*-0 bis du CGI) ❶ *.Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€
(art. 219 I a *sexies*-0 du CGI) ❶ *.

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ❶		Moins-values à 12,8 % ❷	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % ❸	Solde des moins-values à 12,8 % ❹
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ❶		Moins-values			Imputations sur le résultat de l'exercice ❸	Solde des moins-values à reporter col ❷=❷+❸+❹-❺-❻
		À 19 %, 16,5 % ⁽¹⁾ ou à 15 % ❷	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies</i> -0 du CGI) ❸	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies</i> -0 bis du CGI) ❹	À 15 % Ou À 16,5 % ⁽¹⁾ ❺	
Moins-values nettes	N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SA A - RAC					Néant ☒ *		
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N							
			Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
			taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)		1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice		2					
TOTAL (lignes 1 et 2)		3					
Prélèvements opérés	{ - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
		5					
TOTAL (lignes 4 et 5)		6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)		7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°,6°,7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)							
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤			
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SA A-RAC

Exercice ouvert le : 01012018 et clos le : 31122018

Durée en nombre de mois 12

Néant

DECLARATION DES EFFECTIFS

Effectifs moyens du personnel	YP	
Dont apprentis	YF	
Dont handicapés	YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE

I Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	777 854
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT	
TOTAL 1	OX	777 854

II Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	35 506
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues	OF	
Variation positive des stocks	OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
TOTAL 2	OM	35 506

III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Achats	ON	23
Variation négative des stocks	OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	111 269
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	OS	134 352
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	148 562
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	27 597
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante	OY	
TOTAL 3	OJ	421 805

IV Valeur ajoutée produite

Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG	391 554
-----------------------------	-----------------------------	----	---------

V Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1330-CVAE pour multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF).

SA391 554

Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD.

MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE

EVX

Chiffre d'affaires de référence CVAE

GX777 854

Effectifs au sens de la CVAE

EY

Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)

HX1 542 282 824

Période de référence

GY01 / 01 / 2018

GZ31 / 12 / 2018

HR

Date de cessation

Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire
(article 38 de l'ann. III au CGI)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1

(1)

1

Néant

EXERCICE CLOS LE

31122018

N° SIRET

3 2 9 2 3 3 1 2 6 0 0 0 7 0

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SA A-RAC

ADRESSE (voie)

6 RUE DE CHATILLON

CODE POSTAL

35510

VILLE

CESSON - SEVIGNE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 22 950

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4

I – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

SAS

Dénomination

SAMSIC IV

N° SIREN (si société établie en France)

437576259

% de détention

100.00

Nb de parts ou actions

22 950

Adresse :

N°

6

Voie

RUE DE CHATILLON

Code Postal

35510

Commune

CESSON SEVIGNE

Pays

FRA

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

II – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance : Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance : Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1 / 1

(1)

Néant

*

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31122018

N° SIRET 3 2 9 2 3 3 1 2 6 0 0 0 7 0

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SA A-RAC

ADRESSE (voie) 6 RUE DE CHATILLON

CODE POSTAL 35510 VILLE CESSON-SEVIGNE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5 1

Forme juridique	SAS	Dénomination	CHARLEEN
N° SIREN (si société établie en France)	789573912	% de détention	100.00
Adresse :	N° 6	Voie	RUE DE CHATILLON
	Code Postal 35510	Commune	CESSON SEVIGNE
		Pays	FRA
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	
		Pays	

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

A-RAC
Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle au capital de 367 200 euros
Siège social : 6, Rue de Châtillon – La Rigourdière
35510 CESSON-SEVIGNE
329.233.126 R.C.S. RENNES
(ci-après la « Société »)

I - PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2018
SOUMISE A L'ASSOCIE UNIQUE PAR LE PRESIDENT

Il ressort des comptes que nous vous avons présentés, que le bénéfice de l'exercice s'élève à 293 545 euros.

Nous vous proposons d'affecter cette somme ainsi qu'il suit :

En distribution de dividendes à hauteur de	100 000 euros
En totalité au poste « Autres Réserves ».....	193 545 euros
	=====
Total égal au résultat de l'exercice soit	293 545 euros

De sorte que le poste « Autres Réserves » serait ainsi porté de 909 166 euros à 1 102 711 euros après affectation.

Nous vous prions de bien vouloir approuver cette affectation et vous demandons de constater, pour autant que de besoin, qu'il a été distribué les dividendes suivants au cours des trois derniers exercices :

EXERCICE	DIVIDENDE NON ELIGIBLE A L'ABATTEMENT
2017	NEANT
2016	300 000 €
2015	150 000 €

II – DECISION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2018
PRISE PAR L'ASSOCIE UNIQUE LE 11 JUIN 2019

DEUXIEME DECISION

L'associé unique, approuve la proposition du Président et décide après avoir constaté l'existence de sommes distribuables composées de :

Autres réserves	909 166 euros
Résultat 2018	293 545 euros
	=====
Total des sommes distribuables	1 202 711 euros

de les affecter de la manière suivante :

En distribution de dividendes à hauteur de	100 000 euros
En totalité au poste « Autres Réserves ».....	193 545 euros
	=====
Total égal au résultat de l'exercice soit	293 545 euros

De sorte que le poste « Autres Réserves » sera porté de 909 166 euros à 1 102 711 euros après affectation.

Conformément aux dispositions de l'article 243 Bis du Code Général des Impôts, l'associé unique constate, pour autant que de besoin, que les dividendes mis en distribution au cours des trois derniers exercices ont été les suivants :

EXERCICE	DIVIDENDE NON ELIGIBLE A L'ABATTEMENT
2017	NEANT
2016	300 000 €
2015	150 000 €

III - DECISION DE NON-RENOUVELLEMENT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES TITULAIRE PRISE PAR L'ASSOCIE UNIQUE LE 11 JUIN 2019

QUATRIEME DECISION

L'associé unique, constatant :

- que les mandats des Commissaires aux comptes titulaire et suppléant arrivent à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer en 2019 sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2018 ;
- que cette décision ne s'est pas tenue antérieurement à l'entrée en vigueur de la loi relative à la croissance et à la transformation des entreprises, dite PACTE du 22 mai 2019;
- qu'à la clôture de l'exercice, la société ne dépasse pas deux des trois seuils définis par le décret d'application du 24 mai 2019 définissant les nouveaux seuils de la certification légale obligatoire;

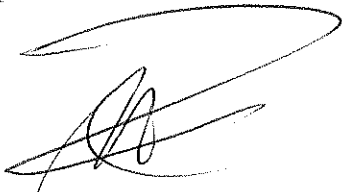
Décide en conséquence de ne pas renouveler les mandats de :

- La société **KPMG AUDIT OUEST**, S.A.S. au capital de 200 000 euros, dont le siège social est situé au 7 boulevard Albert Einstein 44000 NANTES, immatriculé au R.C.S. de NANTES sous le numéro 512.802.547, en qualité de Commissaire aux comptes titulaire ;
- La société **PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT**, S.A.S. au capital de 2 510 460 euros, dont le siège social est situé au 63, rue de Villiers – 92200 NEUILLY SUR SEINE, immatriculé au R.C.S. de NANTERRE sous le numéro 672.006.483, en qualité de Commissaire aux comptes suppléant, et de ne pas procéder à son remplacement dans la mesure où, conformément aux dispositions de l'article L. 823-1, al. 2 du Code de commerce, la Société n'est désormais plus tenue de désigner un Commissaire aux comptes suppléant.

A CESSON SEVIGNE,
Le 27 mai 2019.

La S.A.S. SAMSIC IV

Associé unique
Représentée par M. Guy ROULLEAU
"Certifié exact"

Guillaume Roulleau




KPMG AUDIT OUEST
7 Boulevard Albert Einstein
44311 Nantes Cedex 3
France

Téléphone : +33 (0)2 28 24 10 10
Télécopie : +33 (0)2 28 24 10 16
Site internet : www.kpmg.fr

A-RAC S.A.S.

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018

A-RAC S.A.S.

La Rigourdière - 6 rue de Châtillon - 35510 CESSON SEVIGNE

Ce rapport contient 22 pages

Référence : OR/AR/KR/BC/263



KPMG AUDIT OUEST
7 Boulevard Albert Einstein
44311 Nantes Cedex 3
France

Téléphone : +33 (0)2 28 24 10 10
Télécopie : +33 (0)2 28 24 10 16
Site internet : www.kpmg.fr

A-RAC S.A.S.

Siège social : La Rigourdière - 6 rue de Châtillon - 35510 CESSON SEVIGNE
Capital social : € 367.200

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018

A l'Associé unique de la société A-RAC S.A.S.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos soins, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société A-RAC S.A.S. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'Associé unique.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il

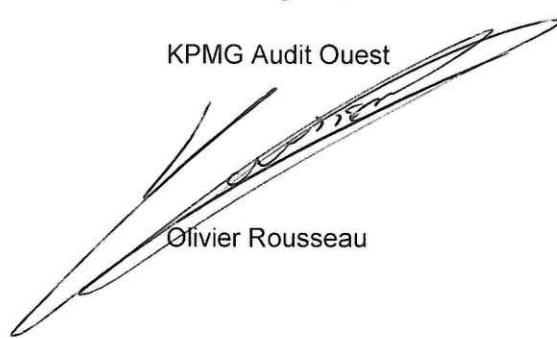
estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Saint Grégoire, le 27 mai 2019

KPMG Audit Ouest

Olivier Rousseau



1. BILAN

1.1. Bilan actif

Rubrique	Montant brut	Amort. Prov.	Net 31/12/2018	Net 31/12/2017
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	69 985	59 182	10 804	22 546
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances, acomptes sur immo. incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, mat. et outillage				
Autres immobilisations corporelles	370 131	242 530	127 601	116 145
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations	100 000		100 000	100 000
Créances rattachées à des participations	2 075 000		2 075 000	2 415 000
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	4 774		4 774	4 774
ACTIF IMMOBILISE	2 619 891	301 711	2 318 179	2 658 465
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances, acomptes versés sur commandes				
CREANCES				
Créances clients et comptes rattachés	218 679		218 679	43 574
Autres créances	49 298		49 298	58 490
Capital souscrit et appelé, non versé				
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement				
(Donc actions propres) :				
Disponibilités	230 550		230 550	44 595
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance				102
ACTIF CIRCULANT	498 527		498 527	146 760
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	3 118 417	301 711	2 816 706	2 805 225

1.2. Bilan passif

Rubriques	Exercice 2018	Exercice 2017
Capital social ou individuel (dont versé : 367 200)	367 200	367 200
Primes d'émission, de fusion, d'apport	611 509	611 509
Ecart de réévaluation (dont écart d'équivalence :)		
Réserve légale	36 720	36 720
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées (dont rés. Prov. Fluct cours :)		
Autres réserves (dont achat œuvres orig. artistes :)	909 166	625 283
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	293 545	283 883
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES	2 218 140	1 924 595
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		49 492
Provisions pour charges		
PROVISIONS		49 492
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers (dt empr. Partic :)	17 762	36 865
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	189 498	65 586
Dettes fiscales et sociales	267 924	240 889
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	123 382	487 695
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance		102
DETTES	598 565	831 138
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	2 816 706	2 805 225

2. COMPTE DE RESULTAT

Rubriques	France	Exercice 2018 Exportation	Total	Exercice 2017
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services	777 854		777 854	621 191
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	777 854		777 854	621 191
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur dép., prov. (et amortissements), transferts de charges			49 492	1 400
Autres produits			35 506	9 848
PRODUITS D'EXPLOITATION			862 853	632 438
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes			245 645	210 190
Impôts, taxes et versements assimilés			6 001	-1 883
Salaires et traitements				
Charges sociales			52 628	18 201
Dotations d'exploitation :				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			39 340	37 243
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
Dotations aux provisions				31 892
Autres charges			148 563	2 780
CHARGES D'EXPLOITATION			492 176	298 424
RESULTAT D'EXPLOITATION			370 676	334 014
OPERATIONS EN COMMUN				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
PRODUITS FINANCIERS			33 398	73 895
Produits financiers de participations			32 999	73 895
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés			399	
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
CHARGES FINANCIERES			-3 059	371
Dotations financières aux amortissements et provisions				
Intérêts et charges assimilées			-3 059	371
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
RESULTAT FINANCIER			36 457	73 524
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			407 133	407 538
PRODUITS EXCEPTIONNELS			25 183	12 911
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital			25 183	12 911
Reprises sur provisions et transferts de charges				
CHARGES EXCEPTIONNELLES			24 615	12 961
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				550
Charges exceptionnelles sur opérations en capital			24 615	12 411
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				
RESULTAT EXCEPTIONNEL			568	-50
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise				
Impôts sur les bénéfices			114 156	123 605
TOTAL DES PRODUITS			921 434	719 243
TOTAL DES CHARGES			627 889	435 360
BENEFICE OU PERTE			293 545	283 883

3.FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE

La société n'a pas connu d'évènements majeurs au cours de l'exercice.

4.EVENEMENTS SIGNIFICATIFS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun évènement significatif n'est survenu depuis la clôture.

5. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique.

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de Commerce et du plan comptable général (Règlement ANC 2014-03), modifié par le Règlement n°2016-07 du 04 novembre 2016.

La société applique depuis le 1er janvier 2016 les dispositions du règlement ANC 2015-06, relatives à l'amortissement et à la dépréciation des actifs immobilisés.

5.1. IMMOBILISATIONS

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

5.1.1. Immobilisations incorporelles :

- Fonds de commerce :

Ils comprennent tous les éléments incorporels permettant d'exercer l'activité de la société et son développement.

La société applique depuis le 1er janvier 2016 les dispositions du règlement ANC 2015-06, relatives à l'amortissement et à la dépréciation des actifs immobilisés.

Les éléments du fonds commercial, ont une durée d'utilisation non limitée et à ce titre, ne sont pas amortis. Ils font l'objet de test de dépréciation à chaque clôture, qui consiste à comparer la valeur nette comptable de l'actif à sa valeur actuelle. La valeur actuelle des fonds est appréciée sur la base de données internes et correspond à l'estimation des flux nets de trésorerie actualisés attendus de l'actif.

Si la valeur actuelle de l'actif ainsi déterminée devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

Les dépréciations comptabilisées sur le fonds commercial ne sont jamais reprises

- Logiciels :

Les logiciels sont évalués au coût historique, ils font l'objet d'un amortissement sur 3 ans.



5.1.2. Immobilisations corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations).

Les amortissements sont calculés suivant la durée d'utilisation prévue.

Les taux les plus couramment pratiqués sont les suivants (L = linéaire).

Immobilisations corporelles	Amort pour dépréciation	Amort fiscalement pratiqués
Constructions	5 % L	5 % L
Installations techniques, mat.outillage	25 % L	25 % L
Install. générales agencés, aménagés	10 % L	10 % L
Matériel de transport	16.66 % L	16.66 % L
Matériel de bureau et informatique	25 % L	25 % L
Mobilier	14.29 % L	14.29 % L

5.1.3. Immobilisations financières :

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres est déterminée en fonction des prévisions d'activité de la société à 5 ans et de ses dettes financières nettes, par exception certaines sociétés sont évaluées en valeur liquidative.

Lorsque cette valeur est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Les prêts consentis à la société mère sont rémunérés à hauteur du taux maximum déductible annuel.

Les autres immobilisations financières sont composées de dépôts et cautionnements. Les dépôts et cautionnements sont enregistrés sur la base des montants payés.

5.2. STOCKS

Les stocks sont évalués à leur coût d'acquisition suivant la méthode premier entré, premier sorti.

5.3. CREANCES CLIENTS

Les créances clients hors groupe sont évaluées à leur valeur nominale. Elles sont dépréciées, le cas échéant, par voie de provision lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

La règle pratiquée pour le calcul est la provision de 50% pour les créances en procédure d'injonction de payer et de 100% pour celles en procédures collectives.

Le risque sur les autres créances est quant à lui calculé comme suit :

Nombre de jours de retard	Taux de provision
90 à 180 jours	5 %
180 à 270 jours	10%
270 à 360 jours	30%
360 à 720 jours	60%
Plus de 720 jours	100%



5.4. PROVISIONS POUR RISQUES

Les provisions sont estimées au cas par cas selon les données juridiques en notre possession, en concertation avec nos avocats conseils et nos services juridiques.

5.5. CICE

La troisième loi de finances rectificative pour 2012 a instauré un crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) au bénéfice des entreprises imposées à l'impôt sur les sociétés ou à l'impôt sur le revenu. Ce crédit d'impôt de 6% est assis sur les rémunérations inférieures ou égales à 2,5 SMIC versées à compter du 1er janvier 2018 contre 7% en 2017. Il peut être imputé sur l'impôt dû ou à défaut est remboursable au bout de 3 ans.

Le Groupe a reconnu ce crédit d'impôt en réduction des charges de personnel au compte de résultat. L'actif correspondant est présenté au bilan dans les autres créances.

Dès sa liquidité, le CICE, par décision unanime des membres de l'animation conjointe, est affecté au désendettement financier du groupe.

5.6. Transactions entreprises liées

Les transactions effectuées avec les entreprises liées, sont conclues à des conditions normales de marché.

5.7. Intégration fiscale

La société a opté pour le régime de l'intégration fiscale au sein du groupe SAMSIC.

Le principe retenu est celui de la neutralité par lequel la société constate dans ces comptes une charge ou un produit analogue à celui qu'elle devrait constater si elle n'avait pas été intégrée.

6. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN ACTIF

6.1. Immobilisations corporelles et incorporelles

6.1.1. Tableau des acquisitions et des cessions de l'exercice

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2017	Augmentation Réévaluation	Virements corrections +/-	Cessions	Au 31/12/2018
Frais d'établissement et de développement (1)					
Autres postes d'immobilisation incorporelles	69 985				69 985
Total 1 Incorporelles	69 985	0	0	0	69 985
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Constructions installations, agencements.....					
Installations générales et agencements	71 244	9 851			81 095
Installations techniques, matériels et outillages					
Matériel de transport	116 281	30 539		33 864	112 957
Matériel de bureau et informatique, mobilier	152 800	23 279			176 079
Emballages récupérables et divers					
Total 2 Corporelles (2)	340 325	63 669	0	33 864	370 131
Immobilisations corporelles en cours					
Acomptes					
TOTAL	410 310	63 669	0	33 864	440 116

(1) Les frais d'établissement contiennent le cas échéant les frais de constitution de la société.

(2) Les variations des postes d'immobilisations corporelles et incorporelles d'un exercice à l'autre sont dues à des mouvements d'acquisitions et de cessions d'actifs réalisées par la société pour les besoins de son activité.

6.1.2. Tableau des amortissements

Les amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles sont calculés suivant le mode linéaire et en fonction de la durée de vie prévue.

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2017	Dotations	Diminutions ou reprises	Au 31/12/2018
Frais d'établissement et de développement				
Autres immobilisations incorporelles	47 439	11 742		59 182
Total 1	47 439	11 742	0	59 182
Terrains				
Constructions				
Installations générales et agencements	61 073	1 824		62 897
Installations techniques, matériels et outillages				
Matériel de transport	30 732	16 971	9 248	38 454
Matériel de bureau informatique, mobilier	132 376	8 803		141 179
Emballages récupérables et divers				
Total 2	224 181	27 598	9 248	242 530
TOTAL	271 620	39 340	9 248	301 712

6.2. Immobilisations financières

Tableau des mouvements de l'exercice :

Chiffres exprimés en euros	Valeur Brute au 31/12/2017	Acquisitions	Cessions	Valeur Brute au 31/12/2018	Provision	Valeur Nette au 31/12/2018
Participations évaluées par mise en équivalence						
Autres participations	2 515 000	250 000	590 000	2 175 000		2 175 000
Autres titres immobilisés						
Prêts et autres immobilisations financières	4 774			4 774		4 774
TOTAL	2 519 774	250 000	590 000	2 179 774		2 179 774

6.3. Etat des échéances des créances

Les créances détenues par la société s'élèvent à 2 347 751 € en valeur brute au 31/12/2018 et elles se décomposent comme suit :

Chiffres exprimés en euros	Montant Brut	A un an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISE :	2 079 774	0	2 079 774
Créances rattachées à des participations	2 075 000		2 075 000
Prêts			
Autres immobilisations financières	4 774		4 774
ACTIF CIRCULANT :	267 977	267 977	0
Clients	218 679	218 679	
Clients douteux			
Personnel et comptes rattachés			
Organismes sociaux			
Etat : impôts et taxes diverses	30 637	30 637	
Groupe et associés	12 979	12 979	
Débiteurs divers	5 682	5 682	
Charges constatées d'avance			
TOTAL	2 347 751	267 977	2 079 774
Montants des prêts accordés en cours d'exercice			
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice			
Prêts et avance consentis aux associés (personnes physiques)			

7. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN PASSIF

7.1. Tableau de variation des capitaux propres

	Capital social	Primes d'émission	Réserves	Report à nouveau	Résultat	Subvention Provisions régl.	Capitaux propres
Solde au 31/12/2017	367 200	611 509	662 003		283 883		1 924 595
Affectation de résultat			283 883		-283 883		0
Dividendes							0
Augmentation de capital							0
Résultat de l'année					293 545	0	293 545
Solde au 31/12/2018	367 200	611 509	945 886	0	293 545	0	2 218 140
Nombre de titres	22950						
Valeur nominal	16						

7.2. Etat des provisions

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2017	Dotations	Reprises	Au 31/12/2018
Provisions pour litige prud'homal	49 492		49 492	
Provisions pour amendes pénalité				
Provisions pour pertes de change				
Provisions pour pensions et obligations similaires				
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement des immobilisations				
Provisions pour gros entretiens				
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges				
Total provision risques et charges	49 492	0	49 492	0
Provisions sur immos incorporelles				
Provisions sur immos corporelles				
Provisions sur titres mis en équivalence				
Provisions sur titres de participations				
Provisions autres immos financières				
Provisions sur stocks et encours				
Provisions sur comptes clients				
Autres provisions pour dépréciation				
Total provision pour dépréciation	0	0	0	0
Total général	49 492		49 492	
<i>Dotations et reprises exploitations</i>			49 492	
<i>Dotations et reprises financières</i>				
<i>Dotations et reprises exceptionnelles</i>				



7.3. Etats des échéances des dettes

DETTE	Montant brut fin ex.	Moins d'1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit :				
à 1 an maximum à l'origine				
à plus d'1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers	17 762	17 762		
Fournisseurs et comptes rattachés	189 498	189 498		
Personnel et comptes rattachés	222 555	222 555		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
Etat et autres collectivités publiques :				
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	42 218	42 218		
Obligations cautionnées				
Autres impôts et comptes rattachés	3 150	3 150		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés	123 288	123 288		
Autres dettes	94	94		
Dette rep.de titres emp. ou remis en garantie				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	598 565	598 565	0	0
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				

8. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

8.1. Ventilation du montant net du chiffre d'affaires

Natures des produits en K€	Exercice 2018	Exercice 2017	Variation %
location gérance	596.08	471.45	26.44%
Refac Loyer	134.35	120.27	11.71%
Refac charges	47.43	29.47	60.92%
Total	777.85	621.19	25.22%

8.2. Résultat financier

Le résultat financier de l'exercice s'élève à 36 457 € et s'analyse de la façon suivante :

Rubriques	Exercice 2018	Exercice 2017
PRODUITS FINANCIERS	33 398	73 895
Produits financiers de participations	32 999	73 895
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	399	
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
CHARGES FINANCIERES	-3 059	371
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées	-3 059	371
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
RESULTAT FINANCIER	36 457	73 524

8.3. Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel de l'exercice de 568 € s'analyse de la façon suivante :

Rubriques	Exercice 2018	Exercice 2017
PRODUITS EXCEPTIONNELS	25 183	12 911
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital	25 183	12 911
Reprises sur provisions et transferts de charges		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	24 615	12 961
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		550
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	24 615	12 411
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
RESULTAT EXCEPTIONNEL	568	-50

Détail du résultat exceptionnel :

Nature des charges	Montant	Compte
Val cpta immo coprt cédée	24 615	67520000
Total	24 615	

Nature des produits	Montant	Compte
Produits cession immo. Corp	25 183	77520000
Total	25 183	

8.4. Impôt sur les bénéfices

8.4.1. Répartition de l'impôt sur les bénéfices

La société A-RAC est membre d'un Groupe d'intégration fiscale ayant pour société mère, la société SAMSIC SAS .

Rubriques	Résultat av impôt	Impôt dû	Résultat net après impôt
Résultat courant avant impôt	407 133	-113997	293 136
Résultat exceptionnel à court terme	568	-159	409
Résultat exceptionnel à long terme			0
Participation salarié			0
Crédit d'impôt			0
	407 701	-114156	293 545

L'impôt dû relatif aux résultats courant et exceptionnel a été calculé en multipliant le taux effectif d'imposition par les résultats courants et exceptionnels comptables, corrigé des réintégrations et déductions fiscales des charges courantes et exceptionnelles.

8.4.2. Répartition de l'impôt sur les bénéfices

Exercice 2018		
Bénéfice comptable de l'exercice		293 545
1. Réintégrations fiscales		114 156
2. Déductions fiscales		
Détermination du résultat fiscal	BENEFICE	DEFICIT
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables	407 701	
Déficit de l'exercice reporté en arrière		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice		
RESULTAT FISCAL	407 701	

9. INFORMATIONS DIVERSES

9.1. Effectif moyen du personnel salarié et intérimaire

Sur l'année fiscale 2018, l'effectif moyen du personnel s'analyse comme suit :

	Hommes	Femmes	Total
Cadres			-
Agents de maîtrise, techniciens et employés			-
Ouvriers			-
TOTAL			-

9.2. Identité de la société mère consolidante

Les comptes de la société mère sont consolidés selon la méthode de l'intégration globale au taux de **93.96%** dans les comptes de la société **SAS FFR – 6 RUE DE CHATILLON – 35510 CESSON SEVIGNE**

9.3. Liste des filiales et des participations

9.3.1. Filiales (plus de 50%)

Dénomination	Capital Capitaux propres	Chiffre d'affaires Résultat	Q.P.détenue Divid. Encai.	Val. Brute des titres Val. nettes des titres	Val. Brute des créances Val. nettes des créances
CHARLEEN	100 000	13 247 323	100	100 000	
	1 560 900	- 154 075		100 000	

9.3.2. Participations (de 10 à 50%)

Dénomination	Capital Capitaux propres	Chiffre d'affaires Résultat	Q.P.détenue Divid. Encai.	Val. Brute des titres Val. nettes des titres	Val. Brute des créances Val. nettes des créances

9.3.3. Autres titres

Dénomination	Capital Capitaux propres	Chiffre d'affaires Résultat	Q.P.détenue Divid. Encai.	Val. Brute des titres Val. nettes des titres	Val. Brute des créances Val. nettes des créances

9.4. Engagements hors bilans

9.4.1. Engagements financiers donnés

Engagements donnés	Total
Cautions	-
garanties financières	-
	-

9.4.2. Engagements financiers reçus

	Total
Cautions	-
garanties financières	-
Affecturage	-
	-

9.4.3. Engagements sur le personnel

	Total
Nombres d'heures de CPF	
Engagement retraite	